



# Compte rendu Séance du Conseil municipal Mardi 15 février 2022 à 19h00 Salle des fêtes de Vouziers

## Ordre du jour

- I. PRESENTATION BIBLIOTHEQUE/LUDOTHEQUE PAR KAREN NOEL
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021
- III. FINANCES
  - a. Débat d'Orientations Budgétaires
  - b. Attribution de subventions diverses
  - c. Approbation de la convention de moyens 2022 au CCAS
- IV. CULTURE – JEUNESSE - SPORT
  - a. Attribution de subvention à l'association culturelle Les Tourelles
  - b. Attribution de subvention à l'harmonie municipale
  - c. Attribution de subvention à l'association FJEPSC La Passerelle
  - d. Modification du plan de financement pour le dépôt de dossier DSIL 2022 - Travaux sur les équipements sportifs
  - e. bibliothèque/ludothèque : Autorisation de dépôt de demandes de subvention pour son développement
- V. AFFAIRES GENERALES
  - a. Désignation de représentants du conseil municipal au sein de différents organismes et associations suite à démissions
  - b. Avenant à la convention financière entre la ville de Vouziers et le CD08 pour l'étude de faisabilité de réhabilitation de l'école Dodeman
  - c. Bilan des acquisitions et cessions 2021 de la Commune de Vouziers
  - d. Autorisation de signature d'un contrat de sécurité avec l'Etat
- VI. EAU : approbation du retrait de 13 communes du SSE

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes le 15 février 2022 à 19h00, sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire de la Commune de Vouziers.

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoit LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON ayant donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION, Mme Geneviève COSSON ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Gisèle LAROCHE ayant donné pouvoir de vote à M. Christophe LEBON, M. Laurent MOREAU ayant donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER ayant donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN et Mme Andrée THOMAS ayant donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Absents non excusés : Mme Barbara CORDONNIER CORNEVIN

Assistaient également : M. MAKSUD Léo, Directeur général des services,  
Mme Alexia BOUCHE, responsable du pôle enfance, sports, culture  
Mme Karen NOEL, responsable de la bibliothèque / ludothèque  
Mme BREHAUX Clémence, Secrétaire du Maire / DGS,

Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire propose Mme Françoise PAYEN pour cette fonction, laquelle est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Approbation de l'ordre du jour :

Les membres du Conseil municipal APPROUVENT, à l'unanimité, l'ordre du jour tel que présenté.

\*\*\*\*\*

- I. PRESENTATION BIBLIOTHEQUE/LUDOTHEQUE PAR KAREN NOEL
  
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.
---

### III. FINANCES

#### a. Débat des Orientations Budgétaires

La commune de Vouziers s'est conformée à l'article L 2312-1 du CGCT et a ouvert aux membres du Conseil municipal un débat d'orientations budgétaires. Il a été évoqué le budget de l'exercice en cours ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

#### b. Attribution de subventions

Associations	Subvention versée en 2020	Subvention versée en 2021	Proposition de subvention 2022
ASPV	150 €	0 €	150 €
Thibaut Briet	100 €	100 €	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'octroyer les subventions telles que présentées ci-dessus, sous réserve d'obtention des documents réglementaires et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

#### c. Approbation de la convention de moyens 2022 au CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la convention de moyens 2022 à signer avec le CCAS et correspondant à une subvention maximale de 102 000 €, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

### IV. CULTURE – JEUNESSE – SPORT

#### a. Attribution de subvention à l'association culturelle Les Tourelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :  
D'OCTROYER une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 de 120 000€  
D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention présentée  
D'AUTORISER le Maire à percevoir le remboursement du coût des spectacles annulés en 2021  
D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

#### b. Attribution d'une subvention à l'Harmonie Municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :  
D'OCTROYER une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 de 36 870€  
D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention présentée  
D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

#### c. Attribution de subvention à l'association FJEPCS La Passerelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à hauteur de 27 voix POUR :  
D'OCTROYER une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 de 54 700€ ET D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention présentée et tout acte à intervenir

Mme HAUDECOEUR n'a pas pris part au vote.

d. **Modification du plan de financement pour le dépôt de dossier DSIL 2022 - Travaux sur les équipements sportifs**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :  
De VALIDER le Plan de financement tel que proposé qui annule et remplace celui de la délibération n°2021-110 ;  
D'AUTORISER le Maire ou son représentant à solliciter pour chacune des opérations de travaux des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, notamment au titre de la DSIL 2022, ainsi que tous les autres partenaires pouvant participer à ces projets selon le plan de financement ci-dessus ;  
De CHARGER le Maire ou son adjoint de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

e. **Bibliothèque/ludothèque : Autorisation de dépôt de demandes de subvention pour son développement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :  
De VALIDER le Plan de financement tel que présenté  
De SOLLICITER pour chacune des opérations de travaux des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, ainsi que tous les autres partenaires pouvant participer à ces projets selon le plan de financement ci-dessous.  
De CHARGER le Maire ou son représentant de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

V. **AFFAIRES GENERALES**

a. **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de différents organismes et associations suite à démissions**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DESIGNER, à l'unanimité :  
Mme Geneviève COSSON : membre titulaire auprès du Conseil d'administration de l'harmonie Municipale  
M. Dominique CARPENTIER : membre titulaire au Conseil d'Administration de l'association les Tourelles  
M. Frédéric MULLER : membre titulaire à l'Office Municipal des Sports  
Mme Martine BAUDART : membre titulaire au comité d'amitié de Vouziers-Civol  
Mme Nathalie MAROTEAUX : membre suppléant au Conseil d'administration du lycée Thomas Mazaryk

b. **Avenant à la convention financière entre la ville de Vouziers et le CD08 pour l'étude de faisabilité de réhabilitation de l'école Dodeman**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant à la convention de participation financière, telle que présentée, afin de prolonger sa durée de 6 mois.

c. Bilan des acquisitions et cessions 2021 de la Commune de Vouziers

Cessions :

Nature du bien	Parcelle cadastrale	Adresse	Superficie	Aquéreur	Montant
Terrain Lotissement	AS 230	Rue de la Liberté	840 m <sup>2</sup>	M. ANSELME	58 440,96 €
Terrain Lotissement	AS 226	Rue de la Liberté	919 m <sup>2</sup>	M. LEROUX	64 785,57 €
Ancien chemin communal	D 367	Rue du Général Husack - Terron	60 m <sup>2</sup>	M. DANNEAUX et Mme GIRAUDO	300 €
Terrain non bâti	AH 719 et 720	21 rue Henrionnet	61 m <sup>2</sup>	M. PEZARD	1 €
Terrain non bâti	AK 03 et AK 62	Route de Sainte-Marie	51 073 m <sup>2</sup>	EDPAMS	207 000 €

Acquisitions (comprenant les frais notariés) :

Nature du bien	Parcelle cadastrale	Adresse	Superficie	Vendeur	Montant
Terrain non bâti	AH 717, 719 et 720	21 rue Henrionnet	608 m <sup>2</sup>	M. PEZARD et CROIX ROUGE FRANCAISE	3 524,80 €
Terrain non bâti	AB 811 et 416	18 rue du Chemin salé	910 m <sup>2</sup>	M et Mme DURMOIS-CHESSÉ	26 312,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions 2021 de la commune tel que présentés.

d. Autorisation de signature d'un contrat de sécurité avec l'Etat

Dans le cadre du label "Petites Villes de Demain", et après en avoir délibéré, le Conseil municipal AUTORISE, à l'unanimité, le maire à signer un contrat de sécurité sur trois ans avec la gendarmerie qui vise à améliorer la collaboration entre la police municipale et la gendarmerie, à renforcer les échanges et la transmission, à déterminer le rôle de chacun, à renforcer des patrouilles mixtes, et à appréhender la dimension sécurité dans les projets d'aménagements urbains.

VI. EAU : approbation du retrait de 13 communes du SSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :  
 D'APPROUVER le retrait des communes suivantes : ALLAND'HUY SAUSSEUIL, MARQUINY, SENUC, IMECOURT, MONTGON, THENORGUES, LE MONT DIEU, RILLY SUR AISNE, GUINCOURT, ECORDAL, LA SABOTTERIE, GIVRY SUR AISNE, SAULCES CHAMPENOISES du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Est des Ardennes.  
 DE CHARGER le Maire ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La séance est levée à 21h05.



M. le Maire, Yann DUGARD